

LA ROUTE SE PARTAGE

Sur la route, des usagers très divers doivent cohabiter dans des configurations changeantes suivant l'évolution des conditions de circulation, des conditions météo et la luminosité.

**TOUS LES USAGERS DOIVENT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.
Dans le cas contraire, ils risquent de provoquer un accident.**

Causes des chutes à vélo :

- le malaise : cardiaque, vagal, glycémique
- l'état de la chaussée : revêtement, surépaisseur de route, gravillons, trottoir, bandes blanches glissantes
- la météo : pluie, froid, vent, chaleur
- les usagers de la route (automobilistes, poids-lourd, motos, scooters, trottinettes, cyclistes,)
- la fatigue physique, mentale
- l'inattention

Les bons réflexes pour rouler en groupe : (FFVélo)

- circulation en groupe : moins de 20 cyclotouristes
10 cyclotouristes sur route sinueuse
- possibilité de circuler à 2 de front lorsque la route est large en file indienne quand arrive un véhicule
- ne pas oublier de prévenir en cas de ralentissement
- garder une bonne distance de sécurité entre chaque cycliste = un demi-vélo
- 70 % des chutes proviennent d'un manque de vigilance dans le groupe**
- appliquer le geste verbal et la gestuelle : Stop, cédez le passage, travaux, état chaussée, animal, danger venant de l'arrière
- aucun arrêt sur la chaussée, toujours sur le côté de la route
- voir et être vu (gilet fluo, éclairage avant et arrière,)

Le Code de la Route prévoit :

- arrêts obligatoires : STOP, feu rouge, passage à niveau,
- la circulation la plus à droite possible
- un sens à respecter autour d'un rond-point
-

Pour une pratique durable et pour un comportement citoyen :

- respecter le Code de la Route = c'est un acte de civisme
- respecter les autres usagers = c'est un acte de civisme
- respecter l'environnement
- respecter les consignes de l'organisateur, du règlement intérieur du CTY

BULLETIN D'ADHÉSION AU CTY (extrait)

En adhérant au CTY :

« je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route, les statuts et le règlement intérieur du club »

Le 02 avril 2025.

Le référent sécurité CTY